

Contact

M.SOUCHU, Directeur délégué aux formations

☎ 01.39.89.89.16

assddf0952196w@ac-versailles.fr

Douglas-johann.souchu@ac-versailles.fr

Accord préalable

PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

ENTREPRISE (à compléter par la structure d'accueil)			
RAISON SOCIALE			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TÉLÉPHONE ☎		TÉLÉCOPIE ☎	
ADRESSE MAIL			
RESPONSABLE			
NOM		LIGNE DIRECTE ☎	
FONCTION		ADRESSE MAIL :	
TUTEUR			
NOM		LIGNE DIRECTE ☎	
FONCTION		ADRESSE MAIL :	

s'engage à recevoir en stage de formation en milieu professionnel

L'ÉLÈVE / L'ÉTUDIANT (à compléter par le stagiaire)			
NOM			
PRÉNOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL		VILLE	
TÉLÉPHONE ☎	(Portable de préférence)		
SECTION	CS E2S encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous		

pour la(les) période(s) du

(Cocher la solution retenue)

☐ Sous forme d'un stage de longue durée et selon le calendrier ci-joint. Remarques : la gratification est obligatoire lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois au cours de l'année d'enseignement scolaire, c'est-à-dire : plus de 44 jours de présence, consécutifs ou non, pour un horaire de 7 heures par jour ou plus de 308 heures de présence, même de façon non continue, sur la base d'une durée journalière différente (simulateur de calcul : <http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>)

☐ Périodes de Formation en Milieu Professionnel : du **05/10/26** au **23/01/27** hors vacances scolaires, 19h/semaine soit **228 heures** en structure

☐ Périodes de Formation en Milieu Professionnel : du **26/01/27** au **06/02/27** hors vacances scolaires, 19h/semaine soit **38 heures** en structure

☐ Périodes de Formation en Milieu Professionnel : du **23/02/27** au **29/05/27** hors vacances scolaires, 19h/semaine soit **228 heures** en structure

HORAIRES JOURNALIERS ÉLÈVE / ÉTUDIANT (à compléter par la structure d'accueil)

	Matin				Après-midi			
Lundi	de		à		de		à	
Mardi	EN ÉTABLISSEMENT				Possible à partir de 16h30		à	
Mercredi	de		à		de		à	
Jeudi	EN ÉTABLISSEMENT				Possible à partir de 16h30		à	
Vendredi	EN ÉTABLISSEMENT				de		à	
Samedi	de		à		de		à	
Total hebdomadaire	19h/ semaine cf. calendrier de formation ci joint							

Une convention officielle en trois exemplaires vous sera adressée ultérieurement par notre établissement

Fais-le :

Nom et signature du responsable de la structure d'accueil :

Cachet obligatoire de l'entreprise

PRECISIONS POUR LES STAGES CSE2S



Dans le cadre de la formation, vous aurez à effectuer durant l'année 19h/semaine en structure pour votre période de formation en milieu professionnel (PFMP). Il vous faudra investir 3 familles sportives différentes avec 3 publics différents (attentes de l'évaluation finale).

Les 3 familles :



APEC

(Activités Physiques d'Entretien Corporel) : athlétisme renforcement musculaire, activités gymniques



AJS

(Activités et Jeux Sportifs) : Jeux d'opposition, sport de raquette, sports collectifs



APEN

(Activités Physique en Espace Naturel) :

Tir à l'arc, course d'orientation, VTT, marche nordique, escalade



Les différents publics : Enfants, adolescents, adultes, seniors et publics à besoin particulier

LE CHOIX DE LA STRUCTURE

Plusieurs options :

- 1 L'IDEAL :** la structure multisports qui permet de tout faire à l'année : mairie, associations multisports..
- 2 A l'année** mais dans votre structure vous devez vous assurer d'au moins 2 familles : exemple club de volley-ball où je vais avoir aussi un créneau de renforcement musculaire
- 3 2 stages** d'environ 12 semaines dans l'année qui permettront d'investir les 3 familles



Dans le calendrier, **15 jours** sont prévus pour permettre à chacun si besoin de faire la famille manquante. Pour les apprentis (sous contrat d'apprentissage), les périodes pendant les vacances devront permettre l'animation des familles manquantes.

